«Comme n'importe quel autre citoyen» ?

28/12/2008 à 11h52



Être traité «comme n'importe quel autre citoyen» réclame le commentaire de cette vidéo consacrée à un clandestin chinois. A la différence près que ce jeune homme n'a, justement, pas la citoyenneté. Et que nul ne l'a autorisé à venir en France. (lien vidéo)

[youtube]http://fr.youtube.com/watch?v=WPREFz_llFs[/youtube]

Commentaire de lecteur : *« Selon cette vidéo, le souci principal de cet homme est de rester caché par crainte d'être arrêté. Et on le retrouve filmé à visage découvert sur Youtube. Quand cessera-t-on de prendre les gens pour des c… ?*

Ce genre de reportage n'est pas fait pour améliorer le sort d'un individu en particulier mais pour banaliser l'invasion que nous subissons. » (MPS)

Rappel

- ***Le clandestin est un délinquant. Une personne qui pénètre ou demeure sans autorisation sur le territoire d'un pays commet un délit.***
- ***Article L622-1 du code de loi français***
 Toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers, d'un étranger en France sera punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 30 000 Euros.

(via poulozeudor)